

e-document	T-4698-25-ID 1	
F I L E D	FEDERAL COURT COUR FÉDÉRALE November 14, 2025 14 novembre 2025 Ania Legland	D É P O S É
MTL	1	

N° de dossier:

COUR FÉDÉRALE

ENTRE :

RAYMOND CHABOT INC., en sa qualité de syndic à la faillite de CAVALIA INC.,
Demandeur

et

9505-3773 QUÉBEC INC.

Défendeur

AVIS DE DEMANDE

Demande présentée en vertu de *Loi sur les marques de commerce, L.R.C. (1985)*, c. T-13 et des règles 61, 153, et 300 des *Règles des Cours fédérales*

AU DÉFENDEUR:

UNE INSTANCE A ÉTÉ INTRODUITE CONTRE VOUS par le demandeur. La réparation demandée par celle-ci est exposée à la page suivante.

LA PRÉSENTE DEMANDE sera entendue par la Cour aux date, heure et lieu fixés par l'administrateur judiciaire. À moins que la Cour n'en ordonne autrement, le lieu de l'audience sera celui choisi par le demandeur. Celui-ci demande que l'audience soit tenue à Montréal, Québec.

SI VOUS DÉSIREZ CONTESTER LA DEMANDE, être avisé de toute procédure engagée dans le cadre de la demande ou recevoir la signification de tout document visé dans la demande, vous-même ou un avocat vous représentant devez préparer un avis de comparution selon la formule 305 des Règles des Cours fédérales et le signifier à l'avocat du demandeur ou, si ce dernier n'a pas retenu les services d'un avocat, au demandeur lui-même, DANS LES 10 JOURS suivant la date à laquelle le présent avis de demande vous est signifié.

Des exemplaires des Règles des Cours fédérales ainsi que les renseignements concernant les bureaux locaux de la Cour et autres renseignements utiles peuvent être obtenus, sur demande, de l'administrateur de la Cour, à Ottawa (no de téléphone 613-992-4238), ou à tout bureau local.

SI VOUS NE CONTESTEZ PAS LA DEMANDE, UN JUGEMENT PEUT ÊTRE
RENDU EN VOTRE ABSENCE SANS QUE VOUS RECEVIEZ D'AUTRE AVIS.

Le 14 novembre 2025

Délivré par :

Adresse du bureau 30 McGill St.
local : Montréal, Québec
H2Y 3Z7

À: **9505-3773 Québec Inc.**
3323, boulevard de la Gare
Vaudreuil-Dorion QC J7V 8W5

DEMANDE

L'OBJET DE LA DEMANDE EST LE SUIVANT :

1. Un jugement déclaratoire portant que le défendeur, 9505-3773 Québec Inc. (« **9505-3773** ») a :

- (a) Contrefait les droits de Cavalia Inc. (« **Cavalia** ») dans les marques de commerce enregistrées suivantes : ILLUMI (LMC1247431); ILLUMI FÉERIE DE LUMIÈRES PAR CAVALIA (LMC1271818); ILLUMI a dazzling world of lights/féerie de lumières (LMC1144818); ILLUMI PAR\BY CAVALIA (LMC1144944); ILLUMI A DAZZLING WORLD OF LIGHTS BY CAVALIA (LMC1271819) (collectivement les « **Marques ILLUMI** »), en contravention de l'article 20 de la *Loi sur les marques de commerce*, L.R.C. (1985), c. T-13 (ci-après « **LMC** »);
- (b) Entraîné la diminution de la valeur de l'achalandage attaché aux Marques ILLUMI, en contravention de l'article 22 de la *LMC*;
- (c) Appelé l'attention du public sur ses services et son entreprise de manière à causer, ou vraisemblablement causer, de la confusion au Canada entre ses services et son entreprise et ceux de Cavalia, en contravention de l'article 7b) de la *LMC*; et
- (d) Fait passer ses services pour ceux de Cavalia, en contravention de l'article 7c) de la *LMC*.

2. Une ordonnance d'injonction provisoire, interlocutoire et permanente interdisant au défendeur, ainsi qu'à ses sociétés mères, affiliées, filiales et toutes autres sociétés et entreprises liées, de même qu'à leurs dirigeants, administrateurs, employés, mandataires, partenaires, actionnaires, ayants droit, concessionnaires, franchisés et cessionnaires respectifs, et à toutes autres personnes relevant de leur autorité ou contrôle, directement ou indirectement, de :

- (a) Utiliser les Marques ILLUMI, la marque FESTILUMI, ou toute autre marque, dénomination commerciale, dénomination sociale, nom de domaine ou tout autre indicateur commercial qui crée ou est susceptible de créer de la confusion avec les Marques ILLUMI;
- (b) Vendre, distribuer, annoncer ou promouvoir des marchandises ou services, y compris des parcours lumineux, sous ou en association avec la marque FESTILUMI, ou toute autre marque, dénomination commerciale, dénomination sociale, nom de domaine ou autre indicateur commercial créant de la confusion ou susceptible de créer de la confusion avec les Marques ILLUMI;
- (c) Contrefaire les droits associés aux Marques ILLUMI;
- (d) Déprécier la valeur de l'achalandage attaché aux Marques ILLUMI;
- (e) Attirer l'attention du public sur ses services ou son entreprise d'une manière à causer, ou vraisemblablement causer, de la confusion au Canada entre ses services et entreprise et ceux de Cavalia, notamment par l'usage de la marque FESTILUMI ou toute marque créant de la confusion ou susceptible de créer de la confusion avec les Marques ILLUMI;
- (f) Faire passer ses produits ou services pour ceux de Cavalia; et
- (g) Adopter, déposer ou enregistrer la marque FESTILUMI, ou toute marque confusément similaire aux Marques ILLUMI.

3. Une ordonnance enjoignant au défendeur de :

- (a) Détruire, sous serment, tout bien, matériel publicitaire, document et autres éléments, sur tout support (électronique, physique ou autre) en sa possession, sous sa garde ou sous son contrôle, portant la marque FESTILUMI ou toute marque similaire aux Marques ILLUMI, ou qui

contrevient ou contreviendrait à toute ordonnance rendue par cette Cour, conformément à l'article 53.2 de la *LMC*;

- (b) Transférer au demandeur la propriété ainsi que tous les droits d'accès, d'administration et de contrôle de tout nom de domaine et de tout compte de médias sociaux détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, par le défendeur (y compris, sans s'y limiter, les comptes accessibles via Facebook et Instagram) qui incluent la marque FESTILUMI ou toute marque confusément similaire aux Marques ILLUMI, notamment:

- <https://www.facebook.com/FestilumiMTL>
- <https://www.instagram.com/festilumimtl/>
<https://festilumi.com/montreal/>
- https://feverup.com/m/429314?cp_landing=cta_header&cp_landing_term=cta_header&cp_landing_source=festilumi&utm_source=direct
- https://www.youtube.com/channel/UConlNOxX3vilz_LarIRsfZQ

4. Une ordonnance ordonnant aux registraires compétents ou aux autorités concernées de procéder au transfert de la propriété ainsi que l'ensemble des droits d'accès, d'administration et de contrôle afférents aux noms de domaine et aux comptes de médias sociaux visés ci-dessus.

5. Des dommages, ou, à l'option du demandeur, la reddition de compte et la remise des profits tirés par le défendeur de ses activités illicites;

6. Un renvoi en vertu de la Règle 153 des *Règles des Cours fédérales* pour la quantification des dommages-intérêts ou profit du défendeur à être remis;

7. Des dommages-intérêts punitifs, exemplaires et majorés;

8. Les intérêts avant jugement et après jugement conformément à la *Loi sur les Cours fédérales*, L.R.C. (1985), c. F-7;

9. Les dépens de la présente demande incluant les débours et les taxes applicables; et

10. Toute autre ordonnance ou mesure de redressement que le demandeur pourra solliciter et que cette honorable Cour jugera juste d'accorder.

LES MOTIFS DE LA DEMANDE SONT LES SUIVANTS :

Les parties

11. Le 25 avril 2025, Cavalia a fait faillite et Raymond Chabot inc. (« **Raymond Chabot** ») a été nommé syndic à la faillite de Cavalia.

12. Cavalia, est une société constituée selon les lois du Canada, ayant une adresse au 3300-4805, boulevard Lapinière, Brossard (Québec), J4Z 0G2. Suivant la nomination de Raymond Chabot, les biens et droits de Cavalia (y compris ses droits d'action) lui ont été dévolus pour être réalisés ou intentés au bénéfice de la masse des créanciers.

13. Avant sa faillite, Cavalia organisait et exploitait, par l'intermédiaire de ses licenciés autorisés, des festivals de lumière composés d'installations lumineuses à grande échelle, de parcours immersifs et d'œuvres interactives, en association avec les Marques ILLUMI.

14. Le défendeur est une société constituée selon les lois du Québec, ayant son principal établissement au 3323, boulevard de la Gare, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8W5.

15. De sa constitution en décembre 2023 jusqu'à tout récemment, le défendeur était une société de portefeuille sans activité opérationnelle, pour ensuite s'être soudainement reconverti en entreprise œuvrant dans le même secteur que Cavalia, à savoir la production de spectacles.

16. L'âme dirigeante du défendeur est M. Mathieu Tardif-Latourelle, fils de M. Normand Latourelle, soit le fondateur et ex-dirigeant de Cavalia.

Les droits de Cavalia

17. Dès 2019, Cavalia a conçu, organisé et exploité, directement ou par l'intermédiaire de sociétés liées, des festivals lumineux de grande envergure en association avec les Marques ILLUMI, notamment à Laval (Québec) et Toronto (Ontario) (les « Événements ILLUMI »). Les Événements ILLUMI ont accueilli des centaines de milliers de visiteurs entre 2019 et 2025 et bénéficié d'une couverture médiatique considérable, conférant aux Marques ILLUMI une notoriété importante et un achalandage substantiel.

18. Cavalia est titulaire de plusieurs enregistrements en lien avec les Marques ILLUMI, seules ou en combinées à d'autres éléments, lesquelles sont listées dans le tableau suivant, le tout tel qu'il appert des copies des certificats d'enregistrement joints à l'Annexe « A », notamment:

Marque	Numéro d'enregistrement
ILLUMI	TMA1247431
ILLUMI FÉERIE DE LUMIÈRES PAR CAVALIA	TMA1271818
ILLUMI a dazzling world of lights/féerie de lumières	TMA1144818
ILLUMI PAR\BY CAVALIA	TMA1144944
ILLUMI A DAZZLING WORLD OF LIGHTS BY CAVALIA	TMA1271819

19. En plus de diverses marchandises et divers services visés par les certificats d'enregistrement joints en Annexe « A », les Marques ILLUMI sont notamment enregistrées en association avec les services suivants :

« spectacle à grand déploiement mettant en scène des artistes sur fond de musique et de chansons; organisation et production de spectacle multimédia sons et lumières, présentation de spectacles d'exposition d'objets et structures

lumineux, de projections visuelles, de parcours interactifs sons et lumières, aires de jeux pour enfants et production de spectacles avec jeux de lumières laser, organisation et production de spectacle multimédia sons et lumières, nommément, spectacle à grand déploiement mettant en scène des artistes et des chevaux sur fond de musique et de chansons; divertissement, nommément, exploitation d'un parcours interactif de sons et lumières, nommément, spectacles avec structures lumineuses dans un parcours à pied, en automobile, jeux de lumières laser, divertissement consistant en spectacle laser; exposition de lumières; centre d'activités pour le public en général spécialisé dans le domaine de la haute technologie, de la programmation, du multimédia et des effets spéciaux permettant de réaliser des événements et spectacles avec jeux de lumières;... »

20. Cavalia a utilisé les Marques ILLUMI en association avec un parcours lumineux et multimédia à Laval (Québec), présenté de novembre 2019 à janvier 2024, lequel a attiré des centaines de milliers de visiteurs et jouissait d'une notoriété importante.

21. Cavalia a également utilisé les Marques ILLUMI en association avec un parcours lumineux et multimédia à Mississauga (Ontario), présenté de 2022 à janvier 2025, lequel a attiré des centaines de milliers de personnes.

22. En raison de l'utilisation intensive des Marques ILLUMI et de leur promotion continue par Cavalia en association avec les spectacles de lumières, les Marques ILLUMI ont été vues par des centaines de milliers de visiteurs et ont acquis une valeur d'achalandage considérable.

23. L'article 20(1)a) de la LMC prévoit que le droit exclusif de Cavalia est contrefait par la vente, la distribution ou la publicité non autorisée de marchandises ou de services en association avec une marque de commerce qui crée ou est susceptible de créer de la confusion avec les Marques ILLUMI.

24. L'article 7b) de la *LMC* interdit à quiconque d'attirer l'attention du public sur ses produits, ses services ou son entreprise de manière à causer ou à vraisemblablement causer de la confusion au Canada entre ses services et entreprise et ceux de Cavalia.

25. L'article 7c) de la *LMC* interdit à quiconque de faire passer ses services pour ceux de Cavalia.

26. L'article 22 de la *LMC* confère à Cavalia le droit d'empêcher quiconque d'employer ses marques de commerce enregistrées, ou toute autre marque similaire, de manière à évoquer une association mentale avec celle-ci d'une manière susceptible d'entraîner la dépréciation de la valeur de l'achalandage y attaché.

Contrefaçon des Marques ILLUMI

27. En septembre 2025, sans l'autorisation du demandeur, le défendeur annonce et ouvre au public une célébration de lumière conceptuellement identique aux Événements ILLUMI de Cavalia en association avec la marque FESTILUMI, créant de la confusion avec les Marques ILLUMI contrairement aux alinéas 7(b), 7(c), 19 et 20 de la *LMC*, et susceptible d'entraîner la diminution de la valeur de l'achalandage attaché à ces marques de commerce contrairement à l'article 22 de la *LMC*.

28. Comme souligné précédemment, en avril 2025, Cavalia fait faillite, et Raymond Chabot a été nommé syndic à la faillite de Cavalia;

29. Malgré la faillite, M. Normand Latourelle, le fondateur et l'ancien président de Cavalia jusqu'à sa faillite, cherche à relancer l'activité de spectacle lumineux ILLUMI par l'entremise du défendeur et continue d'utiliser la propriété intellectuelle dont il sait qu'il n'a plus les droits d'exploitation.

30. Le ou vers le 29 mai 2025, une demande a été déposée auprès du conseil d'arrondissement d'Ahuntyric-Cartierville (le « **Conseil d'arrondissement** ») visant à permettre un usage temporaire d'un terrain du Marché Central, situé au 9187, boulevard de l'Acadie, Montréal (Québec) H4N 3K1, afin d'y installer un parcours

piétonnier et illuminé similaire aux Événements ILLUMI (la « **Demande d'usage temporaire** »);

31. La Demande d'usage temporaire précise qu'elle ait été préparée en collaboration avec « ILLUMI » ou « ILLUMI de Cavalia », alors même que Cavalia avait fait faillite un (1) mois plus tôt. Avec sa faillite, Cavalia avait cessé ses activités, et Cavalia ou son syndic n'ont pas autorisé quiconque à reprendre ses activités.

32. Le ou vers le 2 juillet 2025, le Conseil d'arrondissement a annoncé publiquement qu'il approuvait la Demande d'usage temporaire, et que le terrain du Marché Central accueillerait ainsi le « célèbre parcours lumineux ILLUMI » pour une durée temporaire, renouvelable d'année en année;

33. Le Conseil d'arrondissement a ultimement retiré cette annonce, mais les déclarations trompeuses avaient déjà été vues par de nombreuses personnes et relayées par des médias, créant une confusion effective au sein du public;

34. Le demandeur a dès lors approfondi son enquête, notamment en enjoignant les propriétaires du Marché Central à identifier les personnes ou entités se présentant comme étant des représentants de « ILLUMI » ou de « ILLUMI de Cavalia ».

35. Il fut révélé que la société qui entendait opérer le parcours lumineux au Marché Central était le défendeur.

36. Suivant la mise en demeure adressée au Conseil d'arrondissement, le défendeur remplace la marque ILLUMI par la marque FESTILUMI, y ajoutant le préfix FEST, une abréviation du mot « festival ».

37. À compter de l'été 2025, le défendeur commence, sans l'autorisation du demandeur, la promotion d'un parcours lumineux presque identique au concept et l'expérience des Événements ILLUMI, en association avec la marque de commerce FESTILUMI créant de la confusion avec les Marques ILLUMI et de manière à entraîner la diminution de la valeur de l'achalandage attachée à ces marques de commerce contrairement à l'article 22 de la LMC.

38. Le 6 août, le défendeur a déposé une demande d'enregistrement de marque pour FESTILUMI (n° de demande 2415962).

39. Vers le 7 août 2025, le défendeur a commencé à promouvoir FESTILUMI sur Facebook pour désigner son parcours lumineux organisé au Marché Central. Plutôt que de créer sa propre page Facebook, le défendeur s'est illicitement approprié la page Facebook ILLUMI Laval, tirant de l'achalandage bâti autour des Marques ILLUMI pour l'entreprise confusément similaire FESTILUMI. La page Facebook, maintenant rebaptisée FESTILUMI, présente encore, à ce jour, des publicités utilisant les Marques ILLUMI et comptait alors plus de 89 000 abonnés.

40. Le parcours lumineux FESTILUMI au Marché Central accueille maintenant des visiteurs depuis environ la fin-septembre 2025. Au début octobre 2025, le défendeur annonçait avoir déjà vendu des dizaines de milliers de billets pour son parcours lumineux FESILUMI.

41. Le défendeur est très familier avec Événements ILLUMI et les droits de Cavalia puisque son actionnaire principal et administrateur unique, M. Mathieu Tardif-Latourelle, est le fils du fondateur et principal actionnaire de Cavalia, M. Normand Latourelle. M. Normand Latourelle était le président de Cavalia jusqu'à sa faillite.

42. Fort de cette familiarité, le défendeur a su tirer parti de ces connaissances pour orchestrer la promotion du parcours lumineux projeté au Marché Central, de manière à évoquer et créer de la confusion avec les Événements ILLUMI;

43. FESTILUMI est presque identique à la marque de commerce enregistrée ILLUMI, n'ajoutant que l'élément descriptif « FEST » lequel évoque nécessairement l'idée de « festival » dans le contexte du parcours lumineux du défendeur;

44. Cavalia n'a jamais autorisé le défendeur à utiliser les Marques ILLUMI, ni toute marque de commerce confusément similaire, de quelque manière que ce soit, au Canada ou ailleurs.

45. De plus, les activités illicites du défendeur décrites aux présentes ont été commises en pleine connaissance des droits de Cavalia dans les Marques ILLUMI au Canada et à travers le monde.

46. Les activités du défendeur ont causé et continuent de causer un préjudice à Cavalia et à la précieuse réputation attachée aux Marques ILLUMI. Le défendeur poursuivra et étendra ses activités non autorisées telles que décrites aux présentes à moins d’être empêché par ordonnance de cette honorable Cour.

Préjudice et dommages

47. En raison de ses actes et conduites, le défendeur a tiré et continuera de tirer profit de ses activités illicites, tandis que Cavalia subit et continuera de subir des préjudices importants, y compris des préjudices irréparables, des dommages et une perte de profits découlant de la contrefaçon des Marques ILLUMI, « *passing off* » et de la dépréciation d’achalandage, à moins d’une intervention de cette honorable Cour.

48. Pendant toute la période pertinente, le défendeur a adopté une conduite intentionnellement fautive à l’égard des droits de Cavalia et a induit en erreur le public canadien. En dépréciant sciemment des actifs importants de Cavalia, alors que ceux-ci sont sous l’administration de Raymond Chabot en sa qualité de syndic, le défendeur s’expose à l’octroi de dommages-intérêts punitifs, majorés et exemplaires.

49. Le défendeur continuera de générer des profits, et Cavalia continuera de subir des dommages jusqu’à ce qu’une injonction soit émise ou que les activités illicites du défendeur cessent. Un renvoi pour la quantification des dommages ou profits tirés par le défendeur devrait donc être ordonné, avec directives appropriées, pour quantifier l’entière des dommages ou profits, après examen du défendeur.

50. Le demandeur invoque les articles 6, 7, 20, 22 et 53.2 de la *LMC*, ainsi que les règles 61, 153 et 300 des *Règles des Cours fédérales*, DORS/98-106.

51. Le demandeur propose que la présente demande soit entendue à Montréal, Québec.

LES DOCUMENTS CI-APRÈS SONT PRÉSENTÉS À L'APPUI DE LA DEMANDE :

52. Des affidavits et leurs pièces seront produits conformément aux *Règles des Cours fédérales*.

53. Tout autre document que le demandeur peut conseiller et que le tribunal peut autoriser.

Frédéric Lussier

Le 14 novembre 2025

Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l.

160, rue Elgin, bureau 2600
Ottawa, Ontario K1P 1C3

Tel: 613-233-1781

Fax: 613-563-9869

Frédéric Lussier

frederic.lussier@ca.gowlingwlg.com

Stéphane Caron

stephane.caron@ca.gowlingwlg.com

Katherine Beaulieu

katherine.beaulieu@ca.gowlingwlg.com

Procureurs pour le demandeur



Marque de commerce

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Trademark

CERTIFICATE OF REGISTRATION

LMC
TMA 1,247,431

Numéro d'enregistrement
Registration number

Numéro de la demande / Application number
1952065

Date d'enregistrement / Registration date
29 juil/Jul 2024

La présente certifie que la marque de commerce identifiée sur ce certificat a été enregistrée. L'extrait ci-joint est une copie conforme de l'inscription de son enregistrement.

Conformément aux dispositions de la Loi sur les marques de commerce, cet enregistrement est sujet à un renouvellement tous les 10 ans à compter de la date d'enregistrement.

This is to certify that the trademark identified on this certificate has been registered and that the attached extract is a true copy of the record of its registration.

In accordance with the provisions of the Trademarks Act, this registration is subject to renewal every 10 years from the registration date.

ILLUMI


Registraire des marques de commerce
Registrar of Trademarks

Canada 

APPL'N/DEM. NO

1 952 065

REGISTRATION/ENREGISTREMENT NO TMA1,247,431

FILING DATE/DATE DE PRODUCTION:

18 mars/Mar 2019

REGISTRATION DATE/DATE D'ENREGISTREMENT:

29 juil/Jul 2024

REGISTRANT/PROPRIÉTAIRE ORIGINAL:

Cavalía Inc.
4215 Rue d'Iberville
Montréal
QUÉBEC
H2H 2L5

AGENT:

LAVERY, DE BILLY, LLP
1 Place Ville Marie, Suite 4000
Montréal
QUÉBEC H3B 4M4

TRADEMARK DETAILS/DÉTAILS DE LA MARQUE DE COMMERCE

ILLUMI

TRADEMARK TYPE/TYPE DE MARQUE DE COMMERCE

Caractères standard

SERVICES:

- 35 (1) Exploitation d'un marché de Noël; vente au détail et vente en ligne de billets d'admissions, forfaits, maquillage d'Halloween, chandelles, CD nommément de musique, aimants décoratifs, aimants décoratifs pour réfrigérateurs, DVD contenant des représentations d'événements, de making of, entrevues avec artistes, de musique, de divertissement audiovisuel, émission de télévision éducative nommément, disques compacts audio comportant des spectacles, disques compacts comportant des spectacles, disques numériques comportant des spectacles, vidéodisques, disques compacts pré-enregistrés avec de la musique nommément, disques compact audio comportant des spectacles, disques numériques polyvalents comportant des spectacles, vidéodisques, disques compacts audio et cassettes audio préenregistrées comportant des spectacles de musique, d'enregistrements sonores musicaux, disques compacts, vidéodisques, disques compacts pré-enregistrés, disques numériques polyvalents, vidéodisques, disques numériques, cassettes vidéo préenregistrées, comportant des spectacles nommément de sons et lumières, d'exposition d'objets et structures lumineux, de projections visuelles, de jeux de lumières laser, des chevaux, de grand déploiement mettant en scène des artistes et des chevaux sur fond de musique et de chansons, de musique, d'enregistrements sonores musicaux, contenant des produits de musique nommément logiciels de composition musicale, musique téléchargeable, des produits de représentation de spectacles nommément logiciel pour contrôler et améliorer la qualité sonore du matériel audio, logiciels liés à l'animation numérique et aux effets spéciaux pour images d'artistes nommément chanteurs, musiciens, danseurs, acrobates, acteurs, lunettes lumineuses, aimants lunettes, lumières de Noël, guirlandes lumineuses pour décoration de fête, objets promotionnels et souvenirs nommément épinglettes, boucles d'oreilles, bijoux, bracelets, bagues, colliers, porte-clés, ornements et parures nommément ornements et parures en cristal et en verre, publications papier et électroniques nommément livres, carnet de notes, blocs notes, cartes de souhaits, imprimés nommément, brochures, dessins, photos et images, accessoires de bureau nommément crayons, oeuvres d'art nommément peinture, lithographie, photographies, images, dessins, tableaux, objets promotionnels et souvenirs nommément serviettes de table en papier, serviettes de table jetables, étiquettes de papier, étiquettes imprimées, cartes postales, affiches,

programmes d'événements, papier à lettres, imprimées, nommément livres éducatifs, livres à colorier, calendriers, catalogues, crayons lumineux, papier emballages, enveloppes, étiquettes-cadeaux en papier, sacs en plastique pour l'emballage, parapluies, sacs fourre-tout, sacs nommément sacs à main, à dos, de voyage, de sport, sacs à bandoulière, sacs à provisions, cuir, porte-adresses pour bagages, étiquettes à bagages, cadres pour photos, coussins, figurines en résine, figurines en bois, figurines en matières plastiques, sculptures en plastique, sculptures sur bois, objets promotionnels et souvenirs en céramiques, verres à boire, tasses, brosses, équipement équestre nommément cure sabots, contenants isothermes pour aliments et boissons, moules à biscuits, assiettes, couvertures en molleton, couvertures matelassées, couvertures en laine, couvertures de voyage, étiquettes en matières textiles pour identifier les vêtements, vêtements nommément pardessus, vestes, gilets, débardeurs, vêtements pour enfants, vêtements de pluie, vêtements de sport, vêtements d'exercice, tenues de détente, vêtements d'extérieur pour l'hiver, T-shirts, manteaux, mitaines, tuques, foulards, casquettes, chapeaux, gants, chaussettes, vêtements pour hommes, femmes, enfants et bébés nommément blousons, pull-overs, blouses, chemises, pardessus, gilets, cotons ouatés, vestes, kangourous, foulards, pulls, débardeurs, vêtements pour bébés, vêtements pour enfants, cache-couches, bavettes, polos, gaminets, camisoles, polars, costumes d'Halloween, pyjamas, bas, chapeaux de Noël, tabliers, imperméables, coupe-vents, peignoirs, cordons décoratifs, cordons à border, cordons pour badges, pour cartes d'identification, accessoires pour cheveux, rubans décoratifs, rubans élastiques, rubans décoratifs en matières textiles, jeux, nommément puzzles (casse-tête), jouets nommément, jouets d'activités multiples pour enfants et bébés, jouets dessin, jouets à enfourcher, ornements et parures nommément ornements de Noël, peluches nommément jouets en peluche, ensembles de jeux d'Halloween, masques d'Halloween, boules à neige, bas de Noël, maisons village Noël, serpentins de fête, bâtons et guirlandes lumineux LED en tant que jouets, bâtons lumineux LED en tant que jouets sous forme de colliers, bâtons lumineux LED en tant que jouets sous forme de bracelets, baguettes magiques lumineuses, colliers et laisses de chien lumineux, bâtons lumineux LED en tant que jouets sous forme de figurines, bibelots nommément sapins.

38 (2) Diffusion de films, nommément, diffusion par Internet, télévision, cinéma, de films, films 3D, d'émissions de télévision, de documentaires, de longs métrages; création, production, nommément, diffusion par Internet, télévision, cinéma, de films, films 3D, d'émissions de télévision, de documentaires, de longs métrages, capsules vidéos.

41 (3) Divertissement, nommément, spectacle à grand déploiement mettant en scène des artistes sur fond de musique et de chansons; organisation et production de spectacle multimédia sons et lumières, présentation de spectacles d'exposition d'objets et structures lumineux, de projections visuelles, de parcours interactifs sons et lumières, aires de jeux pour enfants et production de spectacles avec jeux de lumières laser, organisation et production de spectacle multimédia sons et lumières, nommément, spectacle à grand déploiement mettant en scène des artistes et des chevaux sur fond de musique et de chansons; divertissement, nommément, exploitation d'un parcours interactif de sons et lumières, nommément, spectacles avec structures lumineuses dans un parcours à pied, en automobile, jeux de lumières laser, divertissement consistant en spectacle laser; exposition de lumières; centre d'activités pour le public en général spécialisé dans le domaine de la haute technologie, de la programmation, du multimédia et des effets spéciaux permettant de réaliser des événements et spectacles avec jeux de lumières; cours de formation et entraînement d'acrobates.

CLAIMS/REVENICATIONS:

Emploi projeté au CANADA en liaison avec les services.



Marque de commerce

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Trademark

CERTIFICATE OF REGISTRATION

LMC
TMA 1,271,818

Numéro d'enregistrement
Registration number

Numéro de la demande / Application number
1951799

Date d'enregistrement / Registration date
25 nov/Nov 2024

La présente certifie que la marque de commerce identifiée sur ce certificat a été enregistrée. L'extrait ci-joint est une copie conforme de l'inscription de son enregistrement.

Conformément aux dispositions de la Loi sur les marques de commerce, cet enregistrement est sujet à un renouvellement tous les 10 ans à compter de la date d'enregistrement.

This is to certify that the trademark identified on this certificate has been registered and that the attached extract is a true copy of the record of its registration.

In accordance with the provisions of the Trademarks Act, this registration is subject to renewal every 10 years from the registration date.

ILLUMI FÉERIE DE LUMIÈRES PAR CAVALIA

Registraire des marques de commerce
Registrar of Trademarks

Canada

APPL'N/DEM. NO

1 951 799

REGISTRATION/ENREGISTREMENT NO TMA1,271,818

FILING DATE/DATE DE PRODUCTION:

15 mars/Mar 2019

REGISTRATION DATE/DATE D'ENREGISTREMENT:

25 nov/Nov 2024

REGISTRANT/PROPRIÉTAIRE ORIGINAL:

Cavalía Inc.
4215 Rue d'Iberville
Montréal
QUÉBEC
H2H 2L5

AGENT:

LAVERY, DE BILLY, LLP
1 Place Ville Marie, Suite 4000
Montréal
QUÉBEC H3B 4M4

TRADEMARK DETAILS/DÉTAILS DE LA MARQUE DE COMMERCE

ILLUMI FÉERIE DE LUMIÈRES PAR CAVALIA

TRADEMARK TYPE/TYPE DE MARQUE DE COMMERCE

Caractères standard

GOODS/PRODUITS:

- 3 (1) Maquillage d'Halloween.
- 4 (2) Chandelles.
- 8 (3) équipement équestre nommément cure sabots.
- 9 (4) CD nommément de musique; aimants décoratifs, aimants décoratifs pour réfrigérateurs; DVD contenant des représentations d'événements, de making of, entrevues avec artistes, de musique, de divertissement audiovisuel; émission de télévision éducative nommément, disques compacts audio comportant des spectacles, disques compacts comportant des spectacles, disques numériques comportant des spectacles, vidéodisques, disques compacts pré-enregistrés avec de la musique nommément, disques compact audio comportant des spectacles, disques numériques polyvalents comportant des spectacles, vidéodisques, disques compacts audio et cassettes audio préenregistrées comportant des spectacles de musique, d'enregistrements sonores musicaux, disques compacts, vidéodisques, disques compacts pré-enregistrés, disques numériques polyvalents, vidéodisques, disques numériques, cassettes vidéo préenregistrées, comportant des spectacles nommément de sons et lumières, d'exposition d'objets et structures lumineux, de projections visuelles, de jeux de lumières laser, des chevaux, de grand déploiement mettant en scène des artistes et des chevaux sur fond de musique et de chansons, de musique, d'enregistrements sonores musicaux, contenant des produits de musique nommément logiciels de composition musicale, musique téléchargeable, des produits de représentation de spectacles nommément logiciel pour contrôler et améliorer la qualité sonore du matériel audio, logiciels liés à l'animation numérique et aux effets spéciaux pour images d'artistes nommément chanteurs, musiciens, danseurs, acrobates, acteurs; lunettes lumineuses; aimants lunettes; publications électroniques nommément livres, carnet de notes, blocs-notes, cartes de souhaits.
- 11 (5) Lumières de Noël, guirlandes lumineuses pour décoration de fête.
- 14 (6) Objets promotionnels et souvenirs nommément épinglettes, boucles d'oreilles; bijoux; bracelets, bagues, colliers; porte-clés.

- 16 (7) imprimés nommément, brochures, dessins, photos et images; accessoires de bureau nommément crayons; oeuvres d'art nommément peinture, lithographie, photographies, images, dessins, tableaux; objets promotionnels et souvenirs nommément serviettes de table en papier, serviettes de table jetables, étiquettes de papier pour t-shirt, étiquettes imprimées pour t-shirt; cartes postales; affiches, programmes d'évènements, papier à lettres; imprimées, nommément livres éducatifs, livres à colorier; calendriers; catalogues; crayons lumineux; papier emballages; enveloppes; étiquettes-cadeaux en papier; sacs en plastique pour l'emballage.
- 18 (8) Parapluies; sacs fourre-tout; sacs nommément sacs à main, à dos, de voyage, de sport; cuir; cordons pour cartes d'identification.
- 20 (9) Cadres pour photos; coussins; figurines en résine, figurines en bois, figurines en matières plastiques; sculptures en plastique, sculptures sur bois.
- 21 (10) Objets promotionnels et souvenirs en céramiques nommément tasses en céramiques, verres à boire; tasses; brosses de nettoyage, brosses à épousseter, brosses à cheveux, brosses antipeluches, brosses à dents; contenants isothermes pour aliments et boissons; moules à biscuits; assiettes; ornements et parures nommément ornements et parures en cristal et en verre.
- 24 (11) Couvertures en molleton, couvertures matelassées, couvertures en laine, couvertures de voyage.
- 25 (12) Vêtements nommément pardessus, vestes, gilets, débardeurs, vêtements pour enfants, vêtements de pluie, vêtements de sport, vêtements d'exercice, tenues de détente, vêtements d'extérieur pour l'hiver, T-shirts, manteaux, mitaines, tuques, foulards, casquettes, chapeaux, gants, chaussettes; vêtements pour hommes, femmes, enfants et bébés nommément blousons, pull-overs, blouses, chemises, pardessus, gilets, cotons ouatés, vestes, kangourous, foulards, pulls, débardeurs, vêtements pour bébés, vêtements pour enfants, cache-couches, bavettes; polos, gaminets; camisoles; polars; costumes d'Halloween; pyjamas; bas; chapeaux de Noël; tabliers; imperméables; coupe-vents; peignoirs.
- 26 (13) Cordons décoratifs, cordons à border, cordons pour badges; accessoires pour cheveux; rubans décoratifs, rubans élastiques, rubans décoratifs en matières textiles.
- 28 (14) Jeux, nommément puzzles (casse-tête), jouets nommément, jouets d'activités multiples pour enfants et bébés, jouets dessin, jouets à enfourcher; ornements et parures nommément ornements de Noël; peluches nommément jouets en peluche; ensembles de jeux d'Halloween; masques d'Halloween; boules à neige; bas de Noël; maisons village Noël; serpentins de fête; bâtons lumineux LED en tant que jouets sous forme de colliers; bâtons lumineux LED en tant que jouets sous forme de bracelets; baguettes magiques lumineuses; colliers et laisses de chien lumineux; bâtons lumineux LED en tant que jouets sous forme de figurines; bibelots nommément sapins.

SERVICES:

- 35 (1) Exploitation d'un marché de Noël; vente au détail et vente en ligne de billets d'admissions, forfaits, maquillage d'Halloween, chandelles, CD nommément de musique, aimants décoratifs, aimants décoratifs pour réfrigérateurs, DVD contenant des représentations d'événements, de making of, entrevues avec artistes, de musique, de divertissement audiovisuel, d'émission de télévision éducative nommément, disques compacts audio comportant des spectacles, disques compacts comportant des spectacles, disques numériques comportant des spectacles, vidéodisques, disques compacts pré-enregistrés avec de la musique nommément, disques compact audio comportant des spectacles, disques numériques polyvalents comportant des spectacles, vidéodisques, disques compacts audio et cassettes audio préenregistrées comportant des spectacles de musique, d'enregistrements sonores musicaux, disques compacts, vidéodisques, disques compacts pré-enregistrés, disques numériques polyvalents, vidéodisques, disques numériques, cassettes vidéo préenregistrées, comportant des spectacles nommément de sons et lumières, d'exposition d'objets et structures lumineux, de projections visuelles, de jeux de lumières laser, des chevaux, de grand déploiement mettant en scène des artistes et des chevaux sur fond de musique et de chansons, de musique, d'enregistrements sonores musicaux, contenant des produits de musique nommément logiciels de composition musicale, musique téléchargeable, des produits de représentation de spectacles nommément logiciel pour contrôler et améliorer la qualité sonore du matériel audio, logiciels liés à l'animation numérique et aux effets

spéciaux pour images d'artistes nommément chanteurs, musiciens, danseurs, acrobates, acteurs, lunettes lumineuses, aimants lunettes, lumières de Noël, guirlandes lumineuses pour décoration de fête, objets promotionnels et souvenirs nommément épinglettes, boucles d'oreilles, bijoux, bracelets, bagues, colliers, porte-clés, ornements et parures nommément ornements et parures en cristal et en verre, publications papier et électroniques nommément livres, carnet de notes, blocsnotes, cartes de souhaits, imprimés nommément, brochures, dessins, photos et images, accessoires de bureau nommément crayons, oeuvres d'art nommément peinture, lithographie, photographies, images, dessins, tableaux, objets promotionnels et souvenirs nommément serviettes de table en papier, serviettes de table jetables, étiquettes de papier, étiquettes imprimées, cartes postales, affiches, programmes d'événements, papier à lettres, imprimées, nommément livres éducatifs, livres à colorier, calendriers, catalogues, crayons lumineux, papier emballages, enveloppes, étiquettes-cadeaux en papier, sacs en plastique pour l'emballage, parapluies, sacs fourre-tout, sacs nommément sacs à main, à dos, de voyage, de sport, sacs à bandoulière, sacs à provisions, cuir, porte-adresses pour bagages, étiquettes à bagages, cadres pour photos, coussins, figurines en résine, figurines en bois, figurines en matières plastiques, sculptures en plastique, sculptures sur bois, objets promotionnels et souvenirs en céramiques, verres à boire, tasses, brosses, équipement équestre nommément cure sabots, contenants isothermes pour aliments et boissons, moules à biscuits, assiettes, couvertures en molleton, couvertures matelassées, couvertures en laine, couvertures de voyage, étiquettes en matières textiles pour identifier les vêtements, vêtements nommément pardessus, vestes, gilets, débardeurs, vêtements pour enfants, vêtements de pluie, vêtements de sport, vêtements d'exercice, tenues de détente, vêtements d'extérieur pour l'hiver, T-shirts, manteaux, mitaines, tuques, foulards, casquettes, chapeaux, gants, chaussettes, vêtements pour hommes, femmes, enfants et bébés nommément blousons, pull-overs, blouses, chemises, pardessus, gilets, cotons ouatés, vestes, kangourous, foulards, pulls, débardeurs, vêtements pour bébés, vêtements pour enfants, cache-couches, bavettes, polos, gaminets, camisoles, polars, costumes d'Halloween, pyjamas, bas, chapeaux de Noël, tabliers, imperméables, coupe-vents, peignoirs, cordons décoratifs, cordons à border, cordons pour badges, pour cartes d'identification, accessoires pour cheveux, rubans décoratifs, rubans élastiques, rubans décoratifs en matières textiles, jeux, nommément puzzles (casse-tête), jouets nommément, jouets d'activités multiples pour enfants et bébés, jouets dessin, jouets à enfourcher, ornements et parures nommément ornements de Noël, peluches nommément jouets en peluche, ensembles de jeux d'Halloween, masques d'Halloween, boules à neige, bas de Noël, maisons village Noël, serpentins de fête, bâtons et guirlandes lumineux LED en tant que jouets, bâtons lumineux LED en tant que jouets sous forme de colliers, bâtons lumineux LED en tant que jouets sous forme de bracelets, baguettes magiques lumineuses, colliers et laisses de chien lumineux, bâtons lumineux LED en tant que jouets sous forme de figurines, bibelots nommément sapins.

- 38 (2) création, production nommément diffusion par Internet, télévision, cinéma, de films, films 3D, d'émissions de télévision, de documentaires, de longs métrages, capsules vidéos.
- 41 (3) Divertissement, nommément spectacle à grand déploiement mettant en scène des artistes sur fond de musique et de chansons; organisation et production de spectacle multimédia sons et lumières, présentation de spectacles d'exposition d'objets et structures lumineux, de projections visuelles, de parcours interactifs sons et lumières, aires de jeux pour enfants et production de spectacles avec jeux de lumières laser, organisation et production de spectacle multimédia sons et lumières nommément spectacle à grand déploiement mettant en scène des artistes et des chevaux sur fond de musique et de chansons; divertissement nommément exploitation d'un parcours interactif de sons et lumières nommément spectacles avec structures lumineuses dans un parcours à pied, en automobile, jeux de lumières laser, divertissement consistant en spectacle laser; exposition de lumières; centre d'activités pour le public en général spécialisé dans le domaine de la haute technologie, de la programmation, du multimédia et des effets spéciaux permettant de réaliser des événements et spectacles avec jeux de lumières; cours de formation et entraînement d'acrobates.

CLAIMS/REVENDECATIONS:

Emploi projeté au CANADA en liaison avec les produits et en liaison avec les services.

APPL'N/DEM. NO 1 951 799 REGISTRATION/ENREGISTREMENT NO TMA1,271,818



Marque de commerce

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Trademark

CERTIFICATE OF REGISTRATION

LMC
TMA 1,144,818

Numéro d'enregistrement
Registration number

Numéro de la demande / Application number
2052498

Date d'enregistrement / Registration date
05 oct/Oct 2022

La présente certifie que la marque de commerce identifiée sur ce certificat a été enregistrée. L'extrait ci-joint est une copie conforme de l'inscription de son enregistrement.

Conformément aux dispositions de la Loi sur les marques de commerce, cet enregistrement est sujet à un renouvellement tous les 10 ans à compter de la date d'enregistrement.

This is to certify that the trademark identified on this certificate has been registered and that the attached extract is a true copy of the record of its registration.

In accordance with the provisions of the Trademarks Act, this registration is subject to renewal every 10 years from the registration date.

ILLUMI a dazzling world of lights/féerie de lumières

Registraire des marques de commerce, par intérim
Acting, Registrar of Trademarks

Canada

APPL'N/DEM. NO

2 052 498

REGISTRATION/ENREGISTREMENT NO TMA1,144,818

FILING DATE/DATE DE PRODUCTION:

17 sept/Sep 2020

REGISTRATION DATE/DATE D'ENREGISTREMENT:

05 oct/Oct 2022

REGISTRANT/PROPRIÉTAIRE ORIGINAL:

Cavalía Inc.
4215 rue D'Iberville
Montréal
QUEBEC
H2H 2L5

AGENT:

LAVERY, DE BILLY, LLP
1 Place Ville Marie, Suite 4000
Montréal
QUÉBEC H3B 4M4

TRADEMARK DETAILS/DÉTAILS DE LA MARQUE DE COMMERCE

ILLUMI a dazzling world of lights/féerie de lumières

TRADEMARK TYPE/TYPE DE MARQUE DE COMMERCE

Standard Characters

SERVICES:

- 41 Entertainment, namely, large-scale shows featuring musical and theatrical artists with music and songs in background; Organization and production of multimedia shows for entertainment purposes, namely, live shows featuring interactive pathways with visual and audio attractions accessible by foot or vehicles, light display shows, light and audio shows, and holiday shows; Providing exhibitions for entertainment purposes, namely, light display exhibitions, light and audio exhibitions featuring art structures and installations.

FOOTNOTES/NOTES:

CHANGE IN TITLE/CHANGEMENT DU TITRE:

TYPE OF CHANGE/GENRE DE CHANGEMENT: ASSIGNMENT/CESSION
DATE REGISTERED/DATE DE L'ENREGISTREMENT: 15 fév/Feb 2022
DATE OF CHANGE/DATE DE CHANGEMENT: 20 déc/Dec 2021
COMMENTS/COMMENTAIRES: FROM: PNL Winter Productions Inc.
TO: Cavalía Inc.

Voir Preuve au dossier/See evidence on File No. 2052498



Marque de commerce

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Trademark

CERTIFICATE OF REGISTRATION

LMC
TMA 1,144,944

Numéro d'enregistrement
Registration number

Numéro de la demande / Application number
2091453

Date d'enregistrement / Registration date
05 oct/Oct 2022

La présente certifie que la marque de commerce identifiée sur ce certificat a été enregistrée. L'extrait ci-joint est une copie conforme de l'inscription de son enregistrement.

Conformément aux dispositions de la Loi sur les marques de commerce, cet enregistrement est sujet à un renouvellement tous les 10 ans à compter de la date d'enregistrement.

This is to certify that the trademark identified on this certificate has been registered and that the attached extract is a true copy of the record of its registration.

In accordance with the provisions of the Trademarks Act, this registration is subject to renewal every 10 years from the registration date.

ILLUMI PAR\BY CAVALIA

Registraire des marques de commerce, par intérim
Acting, Registrar of Trademarks

Canada

APPL'N/DEM. NO **2 091 453** **REGISTRATION/ENREGISTREMENT NO TMA1,144,944**

FILING DATE/DATE DE PRODUCTION:
REGISTRATION DATE/DATE D'ENREGISTREMENT:

11 mars/Mar 2021
05 oct/Oct 2022

REGISTRANT/PROPRIÉTAIRE ORIGINAL:

Cavalía Inc.
4215 rue d'Iberville
Montréal
QUEBEC
H2H 2L5

AGENT:

LAVERY, DE BILLY, LLP
1 Place Ville Marie, Suite 4000
Montréal
QUÉBEC H3B 4M4

TRADEMARK DETAILS/DÉTAILS DE LA MARQUE DE COMMERCE

ILLUMI PAR\BY CAVALIA

TRADEMARK TYPE/TYPE DE MARQUE DE COMMERCE

Standard Characters

SERVICES:

- 41 Entertainment, namely, large-scale shows featuring musical and theatrical artists with music and songs in background; Organization and production of multimedia shows for entertainment purposes, namely, live shows featuring interactive pathways with visual and audio attractions accessible by foot or vehicles, light display shows, light and audio shows, and holiday shows; Providing exhibitions for entertainment purposes, namely, light display exhibitions, light and audio exhibitions featuring art structures and installations.



Marque de commerce

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Trademark

CERTIFICATE OF REGISTRATION

LMC
TMA 1,271,819

Numéro d'enregistrement
Registration number

Numéro de la demande / Application number
1952048

Date d'enregistrement / Registration date
25 nov/Nov 2024

La présente certifie que la marque de commerce identifiée sur ce certificat a été enregistrée. L'extrait ci-joint est une copie conforme de l'inscription de son enregistrement.

Conformément aux dispositions de la Loi sur les marques de commerce, cet enregistrement est sujet à un renouvellement tous les 10 ans à compter de la date d'enregistrement.

This is to certify that the trademark identified on this certificate has been registered and that the attached extract is a true copy of the record of its registration.

In accordance with the provisions of the Trademarks Act, this registration is subject to renewal every 10 years from the registration date.

ILLUMI A DAZZLING WORLD OF LIGHTS BY CAVALIA



Registraire des marques de commerce
Registrar of Trademarks

Canada 

APPL'N/DEM. NO

1 952 048

REGISTRATION/ENREGISTREMENT NO TMA1,271,819

FILING DATE/DATE DE PRODUCTION:

18 mars/Mar 2019

REGISTRATION DATE/DATE D'ENREGISTREMENT:

25 nov/Nov 2024

REGISTRANT/PROPRIÉTAIRE ORIGINAL:

Cavalía Inc.
4215 Rue d'Iberville
Montréal
QUÉBEC
H2H 2L5

AGENT:

LAVERY, DE BILLY, LLP
1 Place Ville Marie, Suite 4000
Montréal
QUÉBEC H3B 4M4

TRADEMARK DETAILS/DÉTAILS DE LA MARQUE DE COMMERCE

ILLUMI A DAZZLING WORLD OF LIGHTS BY CAVALIA

TRADEMARK TYPE/TYPE DE MARQUE DE COMMERCE

Caractères standard

GOODS/PRODUITS:

- 3 (1) Maquillage d'Halloween.
- 4 (2) Chandelles.
- 8 (3) équipement équestre nommément cure sabots.
- 9 (4) CD nommément de musique; aimants décoratifs, aimants décoratifs pour réfrigérateurs; DVD contenant des représentations d'événements, de making of, entrevues avec artistes, de musique, de divertissement audiovisuel; émission de télévision éducative nommément, disques compacts audio comportant des spectacles, disques compacts comportant des spectacles, disques numériques comportant des spectacles, vidéodisques, disques compacts pré-enregistrés avec de la musique nommément, disques compact audio comportant des spectacles, disques numériques polyvalents comportant des spectacles, vidéodisques, disques compacts audio et cassettes audio préenregistrées comportant des spectacles de musique, d'enregistrements sonores musicaux, disques compacts, vidéodisques, disques compacts pré-enregistrés, disques numériques polyvalents, vidéodisques, disques numériques, cassettes vidéo préenregistrées, comportant des spectacles nommément de sons et lumières, d'exposition d'objets et structures lumineux, de projections visuelles, de jeux de lumières laser, des chevaux, de grand déploiement mettant en scène des artistes et des chevaux sur fond de musique et de chansons, de musique, d'enregistrements sonores musicaux, contenant des produits de musique nommément logiciels de composition musicale, musique téléchargeable, des produits de représentation de spectacles nommément logiciel pour contrôler et améliorer la qualité sonore du matériel audio, logiciels liés à l'animation numérique et aux effets spéciaux pour images d'artistes nommément chanteurs, musiciens, danseurs, acrobates, acteurs; lunettes lumineuses; aimants lunettes; publications électroniques nommément livres, carnet de notes, blocs-notes, cartes de souhaits.
- 11 (5) Lumières de Noël, guirlandes lumineuses pour décoration de fête.
- 14 (6) Objets promotionnels et souvenirs nommément épinglettes, boucles d'oreilles; bijoux; bracelets, bagues,

colliers; porte-clés.

- 16 (7) imprimés nommément, brochures, dessins, photos et images; accessoires de bureau nommément crayons; oeuvres d'art nommément peinture, lithographie, photographies, images, dessins, tableaux; objets promotionnels et souvenirs nommément serviettes de table en papier, serviettes de table jetables, étiquettes de papier pour t-shirt, étiquettes imprimées pour t-shirt; cartes postales; affiches, programmes d'évènements, papier à lettres; imprimées, nommément livres éducatifs, livres à colorier; calendriers; catalogues; crayons lumineux; papier emballages; enveloppes; étiquettes-cadeaux en papier; sacs en plastique pour l'emballage.
- 18 (8) Parapluies; sacs fourre-tout; sacs nommément sacs à main, à dos, de voyage, de sport; cuir; cordons pour cartes d'identification.
- 20 (9) Cadres pour photos; coussins; figurines en résine, figurines en bois, figurines en matières plastiques; sculptures en plastique, sculptures sur bois.
- 21 (10) Objets promotionnels et souvenirs en céramiques nommément tasses en céramiques, verres à boire; tasses; brosses de nettoyage, brosses à épousseter, brosses à cheveux, brosses antipeluches, brosses à dents; contenants isothermes pour aliments et boissons; moules à biscuits; assiettes; ornements et parures nommément ornements et parures en cristal et en verre.
- 24 (11) Couvertures en molleton, couvertures matelassées, couvertures en laine, couvertures de voyage.
- 25 (12) Vêtements nommément pardessus, vestes, gilets, débardeurs, vêtements pour enfants, vêtements de pluie, vêtements de sport, vêtements d'exercice, tenues de détente, vêtements d'extérieur pour l'hiver, T-shirts, manteaux, mitaines, tuques, foulards, casquettes, chapeaux, gants, chaussettes; vêtements pour hommes, femmes, enfants et bébés nommément blousons, pull-overs, blouses, chemises, pardessus, gilets, cotons ouatés, vestes, kangourous, foulards, pulls, débardeurs, vêtements pour bébés, vêtements pour enfants, cache-couches, bavettes; polos, gaminets; camisoles; polars; costumes d'Halloween; pyjamas; bas; chapeaux de Noël; tabliers; imperméables; coupe-vents; peignoirs.
- 26 (13) Cordons décoratifs, cordons à border, cordons pour badges; accessoires pour cheveux; rubans décoratifs, rubans élastiques, rubans décoratifs en matières textiles.
- 28 (14) Jeux, nommément puzzles (casse-tête), jouets nommément, jouets d'activités multiples pour enfants et bébés, jouets dessin, jouets à enfourcher; ornements et parures nommément ornements de Noël; peluches nommément jouets en peluche; ensembles de jeux d'Halloween; masques d'Halloween; boules à neige; bas de Noël; maisons village Noël; serpentins de fête; bâtons lumineux LED en tant que jouets sous forme de colliers; bâtons lumineux LED en tant que jouets sous forme de bracelets; baguettes magiques lumineuses; colliers et laisses de chien lumineux; bâtons lumineux LED en tant que jouets sous forme de figurines; bibelots nommément sapins.

SERVICES:

- 35 (1) Exploitation d'un marché de Noël; vente au détail et vente en ligne de vente en ligne de billets d'admissions, forfaits, maquillage d'Halloween, chandelles, CD nommément de musique, aimants décoratifs, aimants décoratifs pour réfrigérateurs, DVD contenant des représentations d'événements, de making of, entrevues avec artistes, de musique, de divertissement audiovisuel, d'émission de télévision éducative nommément, disques compacts audio comportant des spectacles, disques compacts comportant des spectacles, disques numériques comportant des spectacles, vidéodisques, disques compacts pré-enregistrés avec de la musique nommément, disques compact audio comportant des spectacles, disques numériques polyvalents comportant des spectacles, vidéodisques, disques compacts audio et cassettes audio préenregistrées comportant des spectacles de musique, d'enregistrements sonores musicaux, disques compacts, vidéodisques, disques compacts pré-enregistrés, disques numériques polyvalents, vidéodisques, disques numériques, cassettes vidéo préenregistrées, comportant des spectacles nommément de sons et lumières, d'exposition d'objets et structures lumineux, de projections visuelles, de jeux de lumières laser, des chevaux, de grand déploiement mettant en scène des artistes et des chevaux sur fond de musique et de chansons, de musique, d'enregistrements sonores musicaux, contenant des produits de musique nommément logiciels de

composition musicale, musique téléchargeable, des produits de représentation de spectacles nommément logiciel pour contrôler et améliorer la qualité sonore du matériel audio, logiciels liés à l'animation numérique et aux effets spéciaux pour images d'artistes nommément chanteurs, musiciens, danseurs, acrobates, acteurs, lunettes lumineuses, aimants lunettes, lumières de Noël, guirlandes lumineuses pour décoration de fête, objets promotionnels et souvenirs nommément épinglettes, boucles d'oreilles, bijoux, bracelets, bagues, colliers, porte-clés, ornements et parures nommément ornements et parures en cristal et en verre, publications papier et électroniques nommément livres, carnet de notes, blocsnotes, cartes de souhaits, imprimés nommément, brochures, dessins, photos et images, accessoires de bureau nommément crayons, oeuvres d'art nommément peinture, lithographie, photographies, images, dessins, tableaux, objets promotionnels et souvenirs nommément serviettes de table en papier, serviettes de table jetables, étiquettes de papier, étiquettes imprimées, cartes postales, affiches, programmes d'événements, papier à lettres, imprimées, nommément livres éducatifs, livres à colorier, calendriers, catalogues, crayons lumineux, papier emballages, enveloppes, étiquettes-cadeaux en papier, sacs en plastique pour l'emballage, parapluies, sacs fourre-tout, sacs nommément sacs à main, à dos, de voyage, de sport, sacs à bandoulière, sacs à provisions, cuir, porte-adresses pour bagages, étiquettes à bagages, cadres pour photos, coussins, figurines en résine, figurines en bois, figurines en matières plastiques, sculptures en plastique, sculptures sur bois, objets promotionnels et souvenirs en céramiques, verres à boire, tasses, brosses, équipement équestre nommément cure sabots, contenants isothermes pour aliments et boissons, moules à biscuits, assiettes, couvertures en molleton, couvertures matelassées, couvertures en laine, couvertures de voyage, étiquettes en matières textiles pour identifier les vêtements, vêtements nommément pardessus, vestes, gilets, débardeurs, vêtements pour enfants, vêtements de pluie, vêtements de sport, vêtements d'exercice, tenues de détente, vêtements d'extérieur pour l'hiver, T-shirts, manteaux, mitaines, tuques, foulards, casquettes, chapeaux, gants, chaussettes, vêtements pour hommes, femmes, enfants et bébés nommément blousons, pull-overs, blouses, chemises, pardessus, gilets, cotons ouatés, vestes, kangourous, foulards, pulls, débardeurs, vêtements pour bébés, vêtements pour enfants, cache-couches, bavettes, polos, gaminets, camisoles, polars, costumes d'Halloween, pyjamas, bas, chapeaux de Noël, tabliers, imperméables, coupe-vents, peignoirs, cordons décoratifs, cordons à border, cordons pour badges, pour cartes d'identification, accessoires pour cheveux, rubans décoratifs, rubans élastiques, rubans décoratifs en matières textiles, jeux, nommément puzzles (casse-tête), jouets nommément, jouets d'activités multiples pour enfants et bébés, jouets dessin, jouets à enfourcher, ornements et parures nommément ornements de Noël, peluches nommément jouets en peluche, ensembles de jeux d'Halloween, masques d'Halloween, boules à neige, bas de Noël, maisons village Noël, serpentins de fête, bâtons et guirlandes lumineux LED en tant que jouets, bâtons lumineux LED en tant que jouets sous forme de colliers, bâtons lumineux LED en tant que jouets sous forme de bracelets, baguettes magiques lumineuses, colliers et laisses de chien lumineux, bâtons lumineux LED en tant que jouets sous forme de figurines, bibelots nommément sapins.

- 38 (2) création, production nommément diffusion par Internet, télévision, cinéma, de films, films 3D, d'émissions de télévision, de documentaires, de longs métrages, capsules vidéos.
- 41 (3) Divertissement, nommément spectacle à grand déploiement mettant en scène des artistes sur fond de musique et de chansons; organisation et production de spectacle multimédia sons et lumières, présentation de spectacles d'exposition d'objets et structures lumineux, de projections visuelles, de parcours interactifs sons et lumières, aires de jeux pour enfants et production de spectacles avec jeux de lumières laser, organisation et production de spectacle multimédia sons et lumières nommément spectacle à grand déploiement mettant en scène des artistes et des chevaux sur fond de musique et de chansons; divertissement nommément exploitation d'un parcours interactif de sons et lumières nommément spectacles avec structures lumineuses dans un parcours à pied, en automobile, jeux de lumières laser, divertissement consistant en spectacle laser; exposition de lumières; centre d'activités pour le public en général spécialisé dans le domaine de la haute technologie, de la programmation, du multimédia et des effets spéciaux permettant de réaliser des événements et spectacles avec jeux de lumières; cours de formation et entraînement d'acrobates.

APPL'N/DEM. NO 1 952 048 REGISTRATION/ENREGISTREMENT NO TMA1,271,819

CLAIMS/REVENDICATIONS:

Emploi projeté au CANADA en liaison avec les produits et en liaison avec les services.